

# Déplacements, transports et infrastructures

## Chiffres-clés

En 2006, le réseau de transport en commun de Dieppe-Maritime c'est :

- **1 764 884** voyages enregistrés à l'intérieur du périmètre de transport urbain
- **599 059** tickets « solos » vendus
- **740 099** km ont été effectués sur les lignes régulières
- 41 511 km ont été effectuées sur les lignes assurées par les transporteurs du Département autorisés à prendre en charge les usagers sur les communes desservies par le réseau urbain
- 134 952 km ont été effectués par le Créabus® (transport à la demande)
- **5** bus (dont un minibus) équipés d'une plate forme pour les personnes à mobilité réduite

Stradibus (déléataire) :

- **32** conducteurs
- **14** bus standards, **4** bus articulés et **4** minibus
- **14h35** de fonctionnement par jour

Source : Dieppe-Maritime

L'accessibilité de l'agglomération de Dieppe est globalement satisfaisante. Les accès routiers sont en nette amélioration et la ligne transmanche a été maintenue. Le positionnement sur l'axe Paris Londres est un atout pour l'agglomération ainsi que la proximité des autoroutes A28 et A29.

Il n'existe cependant qu'une liaison ferroviaire : vers Rouen (voyageurs et fret) et le matériel ferroviaire est encore vétuste pour les voyageurs (le remplacement des TER est en cours).

On assiste également à de fréquents engorgements routiers aux entrées de l'agglomération. L'utilisation du vélo n'est pas favorisée par la topographie ni par des aménagements de sécurité.

Certaines communes (comme Martin-Eglise et Arques-la-Bataille notamment) connaissent quelques nuisances liées au trafic.



photo : AREFIN

La N27 est un des axes structurants du bassin de Dieppe.

## Transports en commun

Le réseau urbain de transports en commun Stradibus dessert 6 communes sur 16 : Dieppe, Rouxmesnil-Bouteille, Martin-Eglise, Arques-la-Bataille, Saint-Aubin et Hautot. Le dispositif « Créabus » (transport à la demande) y est aussi disponible depuis 2002. Les autres communes sont uniquement desservies par les lignes départementales.



photo : AREFIN

Pour 2006, 875 051 km ont été effectués sur les lignes régulières et Créabus®, 41 511 km sur les lignes assurées par les transporteurs du Département autorisés à prendre en charge les usagers sur les communes desservies par le réseau urbain, soit un total de 916 562 km parcourus. Les derniers bus livrés respectent les normes euro3 (euro4 pour ceux de 2006) mais il n'y a pas de protection particulière de l'environnement (filtre à particule,...) et le changement d'énergie n'est pas encore d'actualité.

Au niveau des aménagements pour le transport, le réseau Stradibus ne com-

prend que 300 mètres de voie réservée aux bus (en partage avec les taxis), mais il se développe pour le transport des personnes à mobilité réduite. Actuellement, 5 véhicules spéciaux sont en circulation : 4 bus et 1 minibus. La mise aux normes des arrêts pour ces personnes est en cours et les nouveaux bus acquis disposent de plates-formes pour l'accès des handicapés.

Un autre projet est aussi en réflexion. Il viserait à l'extension du réseau vers les communes non-desservies, et pourrait s'apparenter à un rabattement vers les lignes régulières par l'intermédiaire de transport à la demande (TAD).

Source : Stradibus



photo : AREHN



photo : AREHN

## Plan de déplacement urbain

Dieppe-Maritime est en cours d'élaboration d'un plan de déplacement urbain (PDU) dans le but de :

- désengorger le centre ville des voitures (trop de trafic, problème de flux entre les petits et grands axes, nuisances sonores, lieux accidentogènes, nuisances visuelles et sanitaires,...),
  - donner un cadre de vie plus acceptable (moins de stationnement gênant sur les trottoirs, sécurité pour les piétons, qualité de l'air),
  - promouvoir les transports en commun,
  - pallier les problèmes de transports en commun (horaires irréguliers pour les bus passant sur le pont levant, mauvaise desserte des zones rurales),
  - créer un nouveau partage de la voirie existante,
  - établir un réseau basé sur le transport par bus : voie réservée, augmentation de la qualité pour les usagers, frein à la voiture par des aménagements,
  - aménager et valoriser les modes de déplacement doux,
- Il est à noter qu'il y a peu de problème avec les poids lourds en centre-ville grâce à la rocade.

Le PDU de l'agglomération devrait être approuvé au cours de l'année 2007 après une large concertation.

### Politique locale

Le transport public est une compétence obligatoire des communautés d'agglomération : lors de sa création en décembre 2002, Dieppe-maritime est devenue l'autorité organisatrice des transports sur son périmètre.

> Voir aussi

> [Transports collectifs et évolution](#) sur le *Tableau de bord régional*